



**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de la Mer
DGALN / Plan Urbanisme Construction Architecture**

Marché à procédure adaptée n°1500252280 du 12 mai 2010

Programme de recherche :

« Hébergement dans le logement d'un tiers,
la question sociale et ses enjeux urbains »

Intitulé de la recherche

Conditions d'émergence et de reconnaissance sociale et institutionnelle d'une
catégorie particulière de mal-logés :

les personnes hébergées dans le logement d'un tiers

*Analyse contextualisée de la situation de ménages hébergés et de ménages hébergeants
dans quatre territoires de Seine-Saint-Denis*

RESUME

Le vocable "hébergé" est un faux ami. Son sens commun comme son étymologie qui renvoient à l'hospitalité mais aussi à la fourniture d'un abri, nous donnent une image a priori positive des situations qu'il désigne. Pourtant, si être hébergé signifie bien disposer d'un logement, l'hébergement chez un tiers est avant tout une figure du mal-logement. C'est d'ailleurs tout le paradoxe de l'hébergement que d'être considéré, de l'extérieur, comme résultant de mécanismes de solidarité, mais d'être vécu, de l'intérieur, comme un expédient et de relever d'un "hors jeu" social et institutionnel.

Bien sûr, nous n'oublions pas qu'il existe un hébergement "soft" qui active des solidarités familiales généreuses ou des solidarités communautaires retrouvées. Mais passé un certain délai et étant donné les contraintes que ce mode de vie engendre, être hébergé signifie d'abord être dépourvu d'un logement dont on peut jouir en toute indépendance. Cela amène à rappeler que l'hébergement n'est une solution (temporaire) que si l'on a la perspective d'en sortir et de faire le constat que demeurer dans cette situation devient, en soi, une source de difficultés.

Les hébergés étudiés dans le cadre de notre recherche se sont révélés, à bien des égards, des surnuméraires. Exclus du logement mais aussi cantonnés aux marges des dispositifs de protection sociale, ils se caractérisent quasiment tous par une grande vulnérabilité. Les ruptures, mais aussi l'instabilité des solutions trouvées, font de la figure du mal-logement qu'est l'hébergement chez un tiers, le révélateur de ce que peut être la "carrière résidentielle" de ceux qui vivent, comme le dit Robert Castel, dans une "société d'individus". Les hébergés sont en effet victimes le plus souvent de mécanismes sociaux d'exclusion et de précarisation et doivent trouver par des solutions individuelles, des palliatifs à l'absence de prise en

compte institutionnelle et collective de leurs difficultés. Le paroxysme de cette individualisation est atteinte lorsque des travailleurs sociaux, démunis face à l'afflux de demandes de logement d'urgence, incitent leurs clients à pérenniser une situation d'hébergement, ou à y recourir.

On comprend, dès lors, que cela soient les ressources (financières, culturelles et sociales) de l'hébergé qui vont déterminer la suite de son parcours et le caractère réellement transitoire de son hébergement. L'obtention d'un logement autonome va dépendre de ces ressources tout comme la manière de "négocier" les conditions d'hébergement (l'usage des lieux, la possession des clés, la durée et la contrepartie de l'accueil...) durant la période d'hébergement qui va reposer uniquement sur des "arrangements" entre hôtes.

Les situations analysées dans le cadre de notre recherche nous incitent à penser que l'intervention publique, le travail social mais aussi la médiation vont s'avérer nécessaires pour éviter que l'hébergement ne devienne un "enkystement" et fragilise davantage encore les individus. Car les solidarités familiales comportent des dangers dans la mesure où elles tendent moins à corriger les clivages sociaux qu'à les reproduire.

Au contraire du sans abris et de la figure du SDF, qui sont des archétypes de l'action contre le mal-logement, l'hébergement chez des tiers apparaît comme un phénomène plus discret (bien que parfois tout aussi grave et pénalisant pour ceux qui le subissent). C'est pourquoi, il nous semble que cette "zone grise" du logement doit être investie par les politiques publiques et ce, pour deux raisons :

1. L'hébergement n'est qu'une réponse à un problème qu'il faut résoudre à sa source : en offrant des possibilités de relogement. L'analyse des parcours des hébergés rencontrés montrent que ces parcours résultent en premier lieu et principalement de problèmes d'accès aux diverses formes de logement.
2. L'intervention sociale et les jeux de la solidarité collective et de la protection sociale sont essentiels si l'on souhaite éviter de voir se développer une misère souterraine et endémique.

Sans doute le phénomène le plus massif après l'habitat indigne et la suroccupation aggravée, l'hébergement chez des tiers doit être reconnu comme un réel problème de société. Il deviendrait dangereux, à cet égard, que les solidarités familiales doivent pallier le recul de l'État et des protections sociales notamment quand l'accès au droit devient une question de territoire et de volonté politique locale. Les professionnels de terrain tels que ceux qui ont la charge du «115 » ou qui proposent une domiciliation administrative aux hébergés, ne s'y trompent pas lorsqu'ils diagnostiquent que « *c'est le public le plus mal loti en terme de prise en charge. Ils sont victimes du décalage dans les différents types de mal-logement, de nos critères de prise en charge et des représentations qu'ils s'en font.* » Nous pensons avec eux que ces situations nécessiteraient une politiques ad hoc dans la mesure où les hébergés ne bénéficient pas des protections légales dont bénéficient d'autres catégories de mal logés (relogement dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions...). Il s'agit, en définitive, de prendre toute la mesure du phénomène afin que de « rempart » contre l'exclusion, l'hébergement dans le logement d'un tiers ne deviennent un obstacle à la prise en charge et à l'obtention d'un logement de plein droit.